

# Le mot du président

## UNE APPROCHE PRÉVENTIVE AUX RÉSIDUS D'AMALGAME



Le Dr George Sweetnam

Dans ses observations préliminaires lors de la signature du protocole d'entente (PE) sur l'élimination des résidus d'amalgame dentaire, l'Hon. David Anderson, ministre de l'Environnement, a déclaré que la dentisterie a toujours été une profession reconnue pour promouvoir la prévention et que, une fois de plus, nous adoptons une approche préventive à la manipulation de ces résidus. Cette déclaration était d'autant plus agréable à entendre qu'elle était personnelle et ne figurait pas dans le texte préparé du ministre.

Nous devons beaucoup au Dr Benoit Soucy, directeur des services aux membres et des services professionnels, qui a travaillé durement pour préparer ce PE avec l'aide compétente du département des relations avec le gouvernement de l'ADC.

Personnellement, j'en ai révisé 8 versions, chacune étant meilleure que la précédente. Les améliorations comprenaient des exemptions pour les spécialistes n'utilisant pas d'amalgame et la

reconnaissance que toutes les mesures imposées par le standard sont adoptées en vertu du principe de précaution et non d'indication de pratiques actuellement nuisibles à l'environnement en dentisterie.

Pour comprendre pourquoi l'ADC est intervenue, il nous faut revoir ce à quoi le gouvernement fédéral songeait au début. Comme le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) voulait harmoniser plusieurs ententes sur l'environnement au pays, son Comité d'élaboration des standards relatifs au mercure a proposé de commencer par s'occuper d'un petit nombre de secteurs : les usines de fusion de métaux de base, les centrales électriques et les incinérateurs de déchets. Trois produits ont été choisis : les ampoules fluorescentes, les boues d'épurations et l'amalgame dentaire.

Pour ces produits, nous avons donc maintenant des standards pancanadiens dont le but est de réduire le rejet de mercure dans l'environnement en en gérant le cycle de vie.

Soulignons un point important ici. Il importe peu combien de mercure est rejeté des résidus d'amalgame, ni où ni quand ni pourquoi. C'est le fait que l'amalgame *contient* du mercure qui justifie l'adoption de standards pancanadiens.

Engager la profession à installer des séparateurs d'amalgame n'a pas été une décision prise à la légère. À moins de trouver une solution satisfaisante, la dentisterie risquait de perdre son exemption de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)*, ce qui aurait entraîné l'obligation de remplir des rapports rigoureux — retraçant tous les polluants rejetés des cabinets et élaborant des plans antipollution. Les contraintes paperassières auraient été renversantes.

Aussi l'installation volontaire de séparateurs d'amalgame agréés par l'ISO est-elle apparue comme une meilleure solution. La dentisterie n'aurait pas à se soucier de règlements complexes et point ne serait besoin de consacrer de

précieuses heures de travail à remplir des rapports.

Et les avantages ne s'arrêtent pas là. À titre de professionnels autonomes, nous passons pour agir avec sérieux en tentant de résoudre des problèmes environnementaux. Se disputer sur des points scientifiques ne vaut rien dans les relations publiques. On doit nous percevoir comme des gens proactifs.

Le gouvernement fédéral voit d'un très bon œil notre démarche proactive. Elle nous a valu l'appui d'Environnement Canada pour promouvoir ce standard auprès des municipalités qui ont maintenant le choix d'adopter des règlements et de contrôler l'élimination des résidus d'amalgame sur leurs territoires.

Suivant la première intention, les règles devraient être les mêmes dans toutes les municipalités. Cependant, à cause des retards apportés à signer le PE, 3 villes ont choisi d'adopter des règlements compliqués qui seront coûteux à appliquer et à faire observer.

Après la signature du PE, le ministre Anderson a déclaré qu'on peut coller des lois aux problèmes environnementaux, mais à moins d'avoir la collaboration des personnes en cause, les faire observer est futile.

C'est assez parler, maintenant il faut agir. En magasinant pour mon cabinet, j'ai trouvé 3 sortes de séparateurs : par filtration, par centrifugation et par sédimentation. Je préfère le dernier parce qu'il est sans entretien. Comme j'ai un système d'aspiration à sec, il faudra de petits travaux de plomberie. Cependant, le séparateur sera moins coûteux que je pensais.

Je vais de l'avant ici et vous aussi, j'espère. Comme je le dis aux médias, quand il s'agit de problèmes environnementaux, les dentistes ont eux aussi des enfants. Nous voulons tous un environnement propre pour eux et pour les générations futures.

George Sweetnam, DDS  
president@cda-adc.ca